



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 18100

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy * appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire sur les inquiétudes des personnels des centres d'information et d'orientation. Dans le cadre des lois de décentralisation, les conseils régionaux prendraient désormais en charge l'orientation des jeunes et l'information sur les métiers. Cette décision, prise sans concertation, aurait pour conséquence directe la disparition du corps des conseillers d'orientation-psychologues et du réseau des centres d'information et d'orientation, dont la fonction reste essentielle au sein de l'équipe éducative. Les familles se trouveraient ainsi privées d'un service public et gratuit qui leur permet, ainsi qu'à leurs enfants, d'être mieux informées et de trouver des solutions aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Il lui demande donc s'il envisage de conserver les structures actuelles liées aux centres d'information et d'orientation. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies sous la responsabilité des recteurs portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18100

Rubrique : État

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3622

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9007